



## INTERPELLATION

**Auteur** UDC, par Bruno Perroud  
**Objet** Stratégie de l'Hôpital pour le centre hospitalier du Valais romand, Quo vadis ?  
**Date** 10/11/2025  
**Numéro** 2025.11.439

Malgré le refus de l'urgence par le bureau du Grand Conseil de cette interpellation le 10 juin 2025, les questions sur le développement de la stratégie de l'hôpital du Valais restent ouvertes. En effet, en considérant l'approbation par le Conseil fédéral du nouveau système tarifaire global TARDOC et forfaits ambulatoires en date du 30 avril 2025 avec pour objectif le renforcement des soins de proximité avec des prestations ambulatoires ainsi que les dernières informations de l'Hôpital du Valais par la construction de 3 nouvelles salles d'opération supplémentaires sur le site de Sion, il est nécessaire de comprendre les conséquences de la nouvelle stratégie du Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais.

Cette nouvelle stratégie de construction de 3 salles d'opération supplémentaires en plus des 14 salles actuelles, engendrera avec la centralisation de toutes les salles d'opération à Sion, et donc la fermeture des salles d'opération à Sierre et Martigny, était communiquée en mai 2025. Ce changement inattendu de stratégie à une année du déménagement prévu en juin 2026 aura un grand impact sur les finances de l'hôpital et, par ricochet, du canton, d'où la nécessité d'en connaître notamment les conséquences sûres :

- Le retardement de l'entrée en activités des nouvelles salles d'opération ainsi que l'utilisation des 40000m<sup>2</sup> au sol de locaux qu'il faudra entretenir.
- De l'augmentation des charges financières de l'HVS sans démonstration d'une compensation liée aux prestations.
- De l'application des dispositions du chapitre 5.5 de la loi sur la santé par l'évaluation par la commission cantonale des équipements médico-techniques lourds sur la nécessité de construire 3 nouvelles salles d'opération supplémentaires à Sion.
- De la définition des montants pour ces nouveaux investissements.
- De la vérification sur le nombre suffisant de lits ambulatoires et stationnaires à l'hôpital de Sion pour accueillir les patients.
- De la prévision des montants pour des prestations d'intérêt général (PIG) pour le manque d'activités au CHVR.
- De l'impact important sur le budget 2026 et les suivants de l'Etat du Valais.

### Conclusion

Le groupe UDCvr pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est l'échéancier prévu pour respecter la loi sur la santé au sujet de la validation de la création de nouveaux équipements lourds pour ces 3 salles d'opération ?
2. Quel est le montant prévu pour la construction de ces 3 nouvelles salles d'opération supplémentaires ?
3. Combien de nouveaux lits, en plus de 400 prévus sur le site de Sion, seront nécessaires pour accueillir ces patients ?

4. Est-ce que les montants annoncés lors de la conférence du 29 avril 2025 par le Chef du département soient : "Un cautionnement-cadre de 294 millions de francs, un montant de 70 millions de francs répartis sur cinq ans pour financer les amortissements et les intérêts que l'établissement ne sera pas en mesure d'assumer au vu des montants cautionnés", concernent également le financement de ces 3 nouvelles salles d'opération ?
5. Quelle est la nouvelle date de l'ouverture pour l'utilisation des nouvelles salles d'opération à Sion ?
6. Quelles en seront les conséquences d'un point de vue de la redistribution des offres de prestations pour la population au sein du CHVR ?
7. Quels montants sont prévus dans les prochaines années par le Conseil d'Etat pour financer par les prestations d'intérêt général (PIG) le manque d'activités au CHVR ?
8. A quel échéance est prévu la révision de la LEIS ?